

Réunion préparatoire 27 septembre 2012



CARMF au 1^{er} janvier 2012

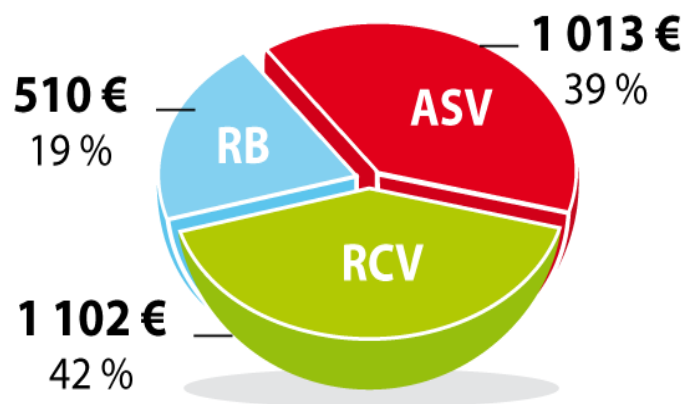
126 329 médecins cotisants dont 5 945 en
cumul retraite / activité libérale

44 188 médecins retraités
et 18 164 conjoints survivants

1 712 veuves et veufs de – 60 ans
543 invalides

Allocations moyennes versées montant mensuel – base 1^{er} trimestre 2012

Médecin

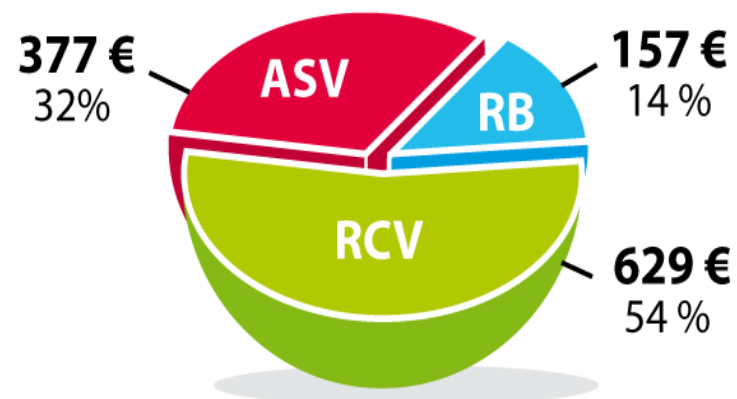


Total des 3 régimes^(*)

2 625 € par mois

31 500 € par an

Conjoint survivant retraité



Total des 3 régimes^(*)

1 163 € par mois

13 956 € par an

() Avant prélèvements sociaux : CSG et CRDS.*

Valeur des points 2012 / 2011 ?

RB : 0,5541 € + 2,1 % (conjoint survivant : 0,2992 €)(au 1^{er} avril 2012)

RC : 76,00 € + 1,33 % (conjoint survivant : 45,60 €)

ASV : Retraites liquidées **avant 2006** :

15,55 € au 1^{er} janvier 0 % **15,25 €** au 1^{er} juillet – 2 %

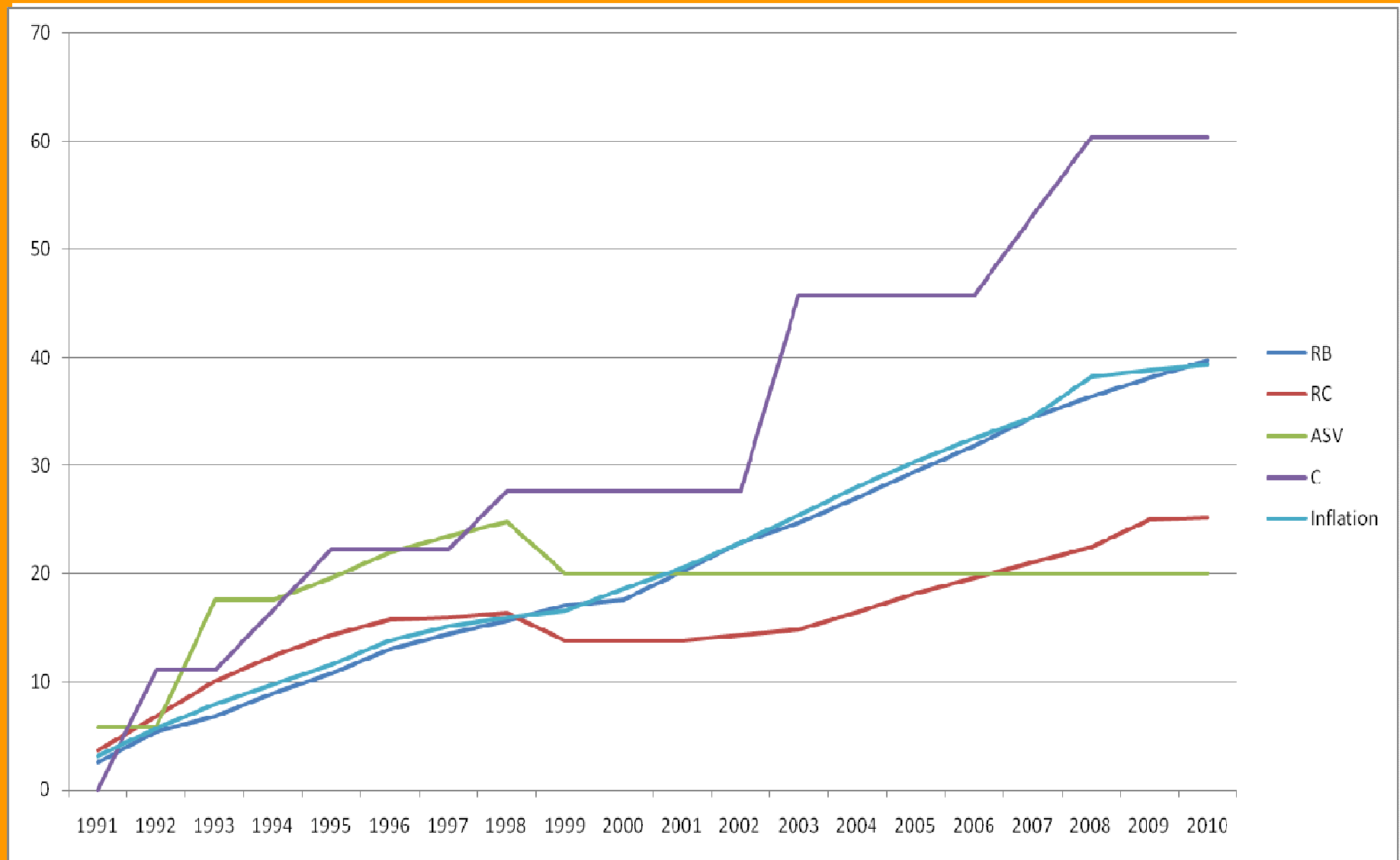
Retraites liquidées **entre 2006 et 2011** :

15,55 € au 1^{er} janvier 0 % **15,25 €** au 1^{er} juillet – 2 % (pour les points acquis à partir **avant** 2006) et

13,00 € au 1^{er} juillet - 16 % (pour les points acquis **après** 2006) (Conjoint survivant : de - 2 % à - 16 % selon date de liquidation, avec maintien à 15,55 / 2 pour les 300 premiers points des retraites liquidées avant 2006)

Au total : baisse au 1^{er} juillet d'environ 250 € pour les retraites liquidées avant 2006 et de 560 € pour les retraites liquidées entre 2006 et 2011...

Évolution RB RC ASV C et inflation de 1991 à 2010



Évolution RB RC ASV et inflation de 2011 à 2025 ?

Retraites liquidées avant le 1^{er} janvier 2006 (moyenne : 30.000 €)

HYPOTHESES : ASV : baisse à 14 € d'ici 2015 puis gel jusqu'en 2025 ?

RC : baisse de 0,5 % / an / 10 ans ? RB & inflation : 1,7 % / an ?

d'ici 2025, perte de 13,5 % en pouvoir d'achat de la retraite globale (dont perte de 29 % de valeur du point ASV s'ajoutant aux 25 % perdus depuis 1999 et perte de 5 % de valeur du point RC s'ajoutant aux 12 % perdus depuis 1997)

Part de l'ASV/Retraite globale : 40 % en 2011 > 33 % en 2025

Évolution RB RC ASV et inflation de 2011 à 2025 ?

Retraites liquidées après le 1er janvier 2011 (moyenne : 35.000 €)

HYPOTHESES : ASV : baisse à 13 € dès juillet 2012 puis gel jusqu'en 2025 ?

RC : baisse de 0,5 % / an / 10 ans ? RB & inflation : 1,7 % / an ?

d'ici 2025, perte de 14 % en pouvoir d'achat de la retraite globale (dont perte de 35 % de valeur du point ASV s'ajoutant aux 25 % perdus depuis 1999 et perte de 5 % de valeur du point RC s'ajoutant aux 12 % perdus depuis 1997)

Part de l'ASV/Retraite globale : 35 % en 2011 > 26 % en 2025

Régime de base

Avenir du régime de base ?

Régime de base

Le RB évolue comme le Régime Général depuis la réforme Fillon de 2003.

Une nouvelle réforme des retraites du Régime Général mise en place en novembre 2010 comporte :

- **Report de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018**
- **Prolongation de la durée de cotisation pour taux plein de 40 à 41 ans $\frac{1}{2}$ d'ici 2020**
- **Poursuite de l'indexation de la valeur des points sur l'IP**
- **Prise en compte de la pénibilité du travail**

Les 3 premières mesures sont applicables au RB des Médecins

Régime complémentaire

Avenir du RCV ?

1996 : réforme du régime complémentaire

Réformé en 1996, le RC a subi une **augmentation** du taux de cotisation de 7 à 9% et une **diminution** de la valeur du point de 5 % en 5 ans

Mais, en 1999, un nouveau CA de la CARMF a **gelé le taux de cotisation** à 9 % et **la valeur du point** à 68 €...

Régime complémentaire

Toutefois, sur la demande répétée des administrateurs des allocataires :

- la valeur du point a été augmentée de 68 à 76 € courants de 2004 à 2012 (+11,8 %)
- le taux de cotisation a été augmenté à 9,1 puis 9,2 % en 2008 et 2009
- le Plafond de cotisation a été remonté de 7%, permettant un meilleur équilibre de Régime

Régime complémentaire : évolution des provisions

Alors que le Président Maudruix avait laissé entendre qu'un **retour, dès 2012, à l'indexation sur l'Indice des Prix était envisageable**, l'évolution des provisions, en raison des 2 récents **chocs boursiers**, du **blocage du taux de cotisation** et de **l'impact du cumul Retraite/activité libérale**, a conduit La CARMF à faire de nouvelles projections.

La conséquence en est **la poursuite probable de la baisse de la valeur du point de 1 % par an / inflation pendant encore 5 à 8 ans, sauf modifications...**

Régime complémentaire

Interpellée par **MG France** qui estimait que le **régime complémentaire** était mal géré et en cessation de paiement en 2031, la **CARMF** a répondu qu'en 2031 se produirait **la fin, normale, des provisions accumulées depuis 1997** et non la cessation de paiement et que d'ici là des mesures auront été prises pour équilibrer le régime...

La **CARMF** a fait des projections avec les critères utilisés par la **Direction de la Sécurité Sociale** pour valider la réforme de l'ASV.

La **différence** entre ces projections et celles de la **CARMF** porte essentiellement sur deux points : **l'effectif cotisant, supérieur de 3,3 %**, et celui des **retraités, en baisse de près de 9 %**...

Régime complémentaire

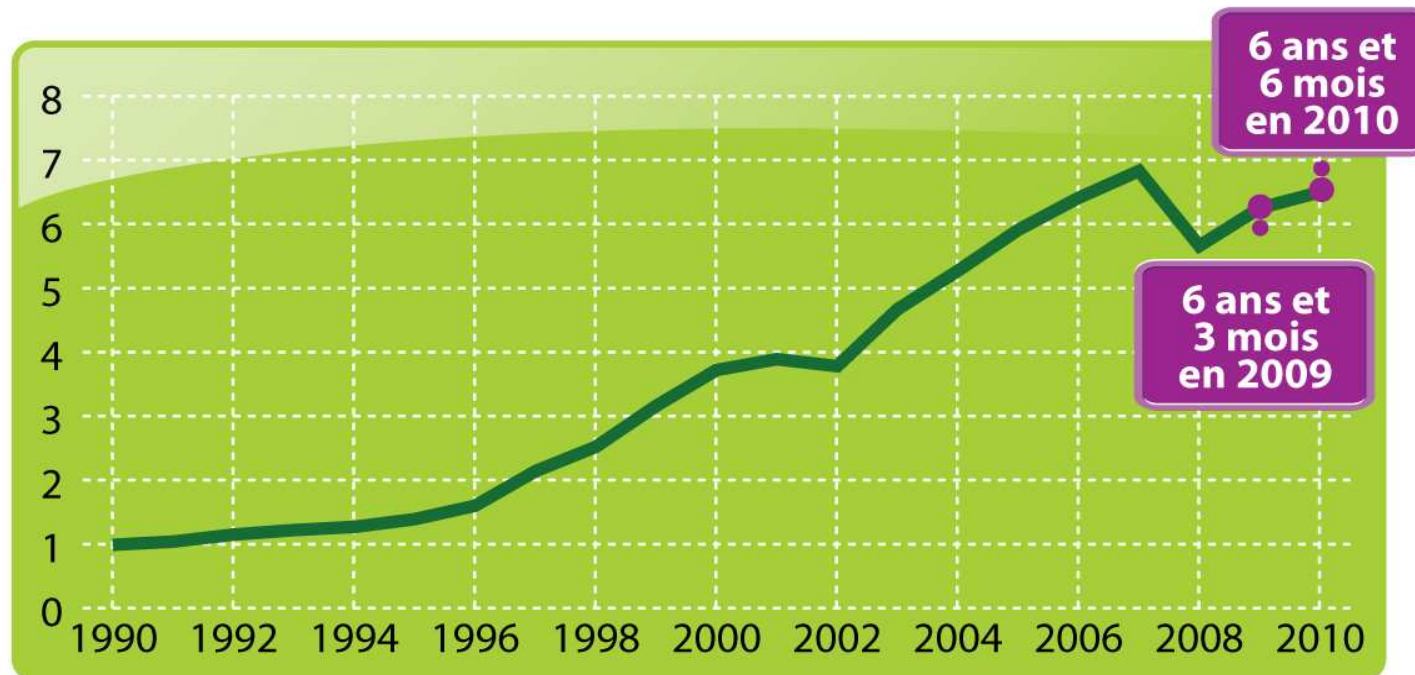
En s'alignant sur ces critères , non seulement le régime serait équilibré sur le très long terme, mais en plus, les provisions actuellement de 4,5 milliards d'euros resteraient stables dans le temps et toujours positives...

Trop beau pour être vrai ?

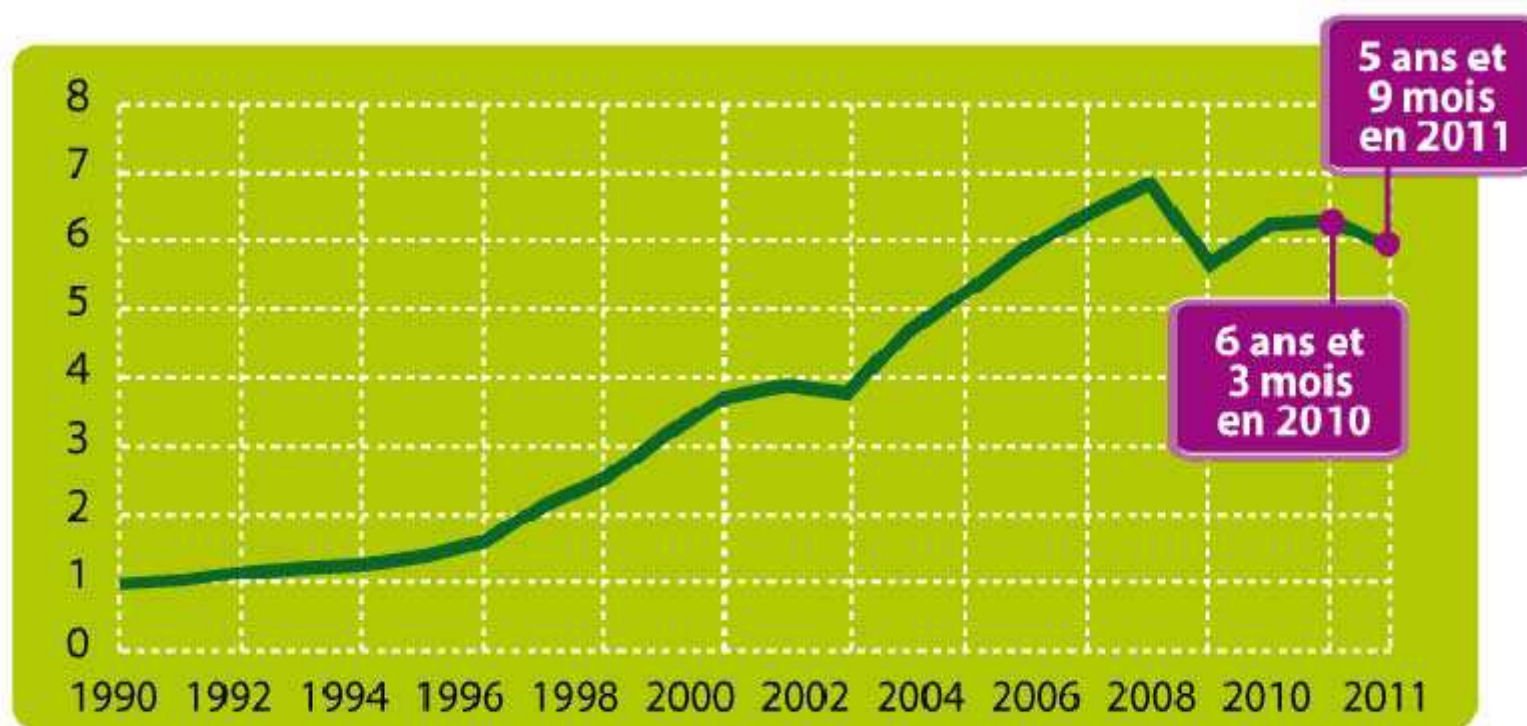
Régime complémentaire réserves en années de prestation

Exprimées en années d'allocations, elles **devaient** atteindre, sans les aléas boursiers, plus de 8 années vers 2010 (soit près de 6 Milliards d'Euros)
Elles n'atteignent actuellement que 6 ans et demi (soit 4,5 Mds)...

Évolution des réserves du régime complémentaire en années de prestation



Régime complémentaire réserves en années de prestation



Régime complémentaire

Les Administrateurs des 3 collèges d'Allocataires réclament avec insistance le retour à l'évolution du point en fonction de l'Indice des Prix, possible rapidement si la CARMF harmonisait les dates de départ à taux plein de ses 3 régimes à 67 ans et si elle acceptait notre proposition d'augmenter légèrement le taux de cotisation jusqu'à 9,8 %...

La FARA a adressé à la CARMF avant son séminaire une motion dans ce sens et a consulté ses adhérents qui, à la quasi unanimité, ont estimé que la revalorisation du RC devait être une priorité...

RC et CA de la CARMF

Le **CA de la CARMF a refusé**, jusqu'ici, ces 2 mesures, mais, à la suite du séminaire, une **consultation des affiliés** aura lieu et pourrait porter sur le choix entre une augmentation du taux de cotisation et/ou une baisse du point et sur le **passage ou non du taux plein à 67 ans**

RC et collèges des allocataires

Lors du dernier CA qui a réélu Gérard Maudrux à la Présidence de la CARMF, le collège des retraités et celui des conjoints survivants ont présenté une **demande de fixation de la valeur du point en fonction de l'Indice des Prix**, via un moratoire sur la baisse partielle de la valeur du point pendant 3 ans, en attendant d'y voir plus clair...

RC et collèges des allocataires

Finalelement, c'est le CA du 17 novembre 2012 qui, après avoir pris connaissance des réponses à la consultation des affiliés et dans le cadre de la fixation du budget 2013, décidera de la réponse à cette demande...

Espérons qu'elle sera positive...

Réunion préparatoire 27 septembre 2012

